

Avis de publicité aux associations

<p>NOMINATION D'UN MEMBRE AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</p>
--

Le Maire d'Écully informe

A la suite de la démission d'un membre du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale, celui-ci lance un appel à candidatures pour mobiliser un nouveau membre issu de la société civile.

Quatre catégories d'associations sont représentées au sein du Conseil d'Administration du CCAS :

- Les associations familiales, sur proposition de l'Union Départementale des Associations Familiales.
- Les associations de personnes porteuses de handicap
- Les associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions
- Les associations de retraités et de personnes âgées

L'administrateur démissionnaire faisait partie de la catégorie des associations familiales : à titre réglementaire, il est recherché un administrateur membre d'une association œuvrant dans ce domaine et affiliée à l'UDAF.

Au demeurant, au constat de l'absence de candidature suite à l'avis de publicité de vacance paru du 5 septembre au 4 octobre 2024, le poste d'administrateur est ouvert à toute personne qualifiée.

Pour que les candidatures soient retenues, les postulants proposés par les associations doivent répondre à plusieurs critères :

- Avoir été officiellement mandatés par l'association pour la représenter si la candidature émane d'une association ;
- Que le siège de l'association soit localisé dans le département du Rhône si la candidature émane d'une association;
- Mener des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ou disposer d'une expérience dans le domaine de l'action sociale, impliquée dans des activités sociales au sein de la commune, qu'elles soient associatives, bénévoles ou professionnelles.;
- Ne pas être fournisseurs de biens ou de services au CCAS et n'entretenir aucune relation de prestation à l'égard du CCAS ;
- Ne pas être membre du Conseil Municipal.

Les associations peuvent formuler toute proposition concernant leurs représentants auprès du maire avant le 4 décembre 2024 sous pli recommandé avec accusé de réception.

Fait à Écully, le 5 novembre 2024

Le maire



Sébastien MICHEL